DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE FAULQUEMONT

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION



Septembre 2019

Le Président,







1. Rappels du contexte de la mise à disposition

Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Faulquemont a décidé de prescrire une révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Depuis le 27 mars 2017, le DUF est compétent de plein droit en matière de documents d'urbanisme. L'approbation de la révision générale du PLU ne pourra plus intervenir cette année, aussi Monsieur le Maire de la Commune de Faulquemont a-t-il sollicité le 14 mars 2019 Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont (DUF) en vue de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU pour la suppression de l'emplacement réservé n°1.

Par arrêté n°83/2019 en date du 19 mars 2019, la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont a été engagée par Monsieur le Président du DUF.

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a décidé de définir ainsi les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont :

- mettre le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Faulquemont, l'exposé de ses motifs, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées à la disposition du public en Mairie de Faulquemont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la Commune de Faulquemont et sur le site internet du DUF, pendant une durée de 1 (un) mois du lundi 13 mai 2019 au jeudi 13 juin 2019 compris,
- porter à la connaissance du public un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les dates et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au moins 8 (huit) jours avant le début de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont. Cet avis sera affiché en Mairie de Faulquemont et à l'Hôtel communautaire du DUF et publié sur les sites internet de la Commune de Faulquemont et du DUF au moins 8 (huit) jours avant et pendant toute la durée de mise à disposition. Il fera également d'une publication en caractères apparents dans un journal local à diffusion départementale au moins 8 (huit) jours avant le début de la mise à disposition,
- ouvrir un registre en Mairie de Faulquemont permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont. Il sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de la mise à disposition. Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra également adresser ses observations à l'attention de Monsieur le Président du DUF par courrier à l'Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin à Faulquemont, ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@dufcc.com. L'ensemble des observations émises par le public seront enregistrées, jointes et conservées au registre.

2. Déroulement de la mise à disposition

1.1 – Publicité de la mise à disposition

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont a été publié le 30 avril 2019 dans le journal local d'annonce légale à diffusion départementale, les Affiches d'Alsace et de Moselle.

Ce même avis a été affiché en Mairie de Faulquemont et à l'Hôtel Communautaire du DUF à compter du 29 avril 2019 et jusqu'au dernier jour de la mise à disposition.

Il a également fait l'objet d'une publication en ligne, dans les mêmes conditions de date et de délai, sur les sites internet de la Commune de Faulquemont et du DUF.

1.2 - Notification du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA) :

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, notamment aux articles L153-40, L132-7, L132-9, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont a été notifié aux PPA suivantes :

Monsieur le Préfet de la Moselle,

Monsieur le Président de la Région Grand-Est,

Monsieur le Président du Département de la Moselle,

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle,

Madame la Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle,

Monsieur le Président du SCOT Val de Rosselle,

Monsieur le Maire de la Commune de Faulquemont

1.3 - Consultation du dossier, accès aux documents, recueil des avis :

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faulquemont a été mis à la disposition du public à compter du 13 mai 2019 :

- en mairie de Faulquemont
- sur le site internet de la Commune de Faulquemont
- sur le site internet du DUF.

Afin que toute personne intéressée puisse consigner ses observations, un registre papier a été tenu à la disposition du public à compter du 13 mai 2019 jusqu'au 13 juin 2019 inclus en Mairie de Faulquemont. Dans ce même délai, la population avait également la possibilité d'adresser un courrier ou un courriel à Monsieur le Président du DUF, soit à l'Hôtel Communautaire, soit à l'adresse : urbanisme@dufcc.com.

3. Analyse des avis et observations recueillis

3.1 - Remarques et avis des PPA sur le projet :

La Chambre d'Agriculture de la Moselle a émis un avis favorable sans observation en date du 13 mai 2019.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle a émis un avis sans observation en date du 14 juin 2019.

Les autres PPA n'ont émis aucun avis express.

3.2 - Observations du public

La population n'a formulé aucune observation ni dans le registre tenu à sa disposition en Mairie, ni par courrier et ni par courriel adressé à Monsieur le Président du DUF.

4. Bilan de la mise à disposition

Les avis et les observations recueillis lors de la mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs y afférents, ne nécessitent aucun ajustement du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Faulquemont porté à la connaissance du public.

1 to 1 to 1